|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | AGRI – B - B2 |
| Numéro de poste Sysper: | 441293 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Gaelle Marion  3eme trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: Nouvelle Zeelande  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité B.2 est responsable des aspects de durabilité environnementale et climatique de la politique agricole commune et fournit des orientations et un soutien aux unités géographiques.

En particulier, l’unité promeut l’intégration des préoccupations liées au changement climatique et à l’environnement dans la politique agricole commune (PAC) en soutenant la conception, l’élaboration et la mise en œuvre de mesures ciblées de la PAC (conditionnalité et interventions écologiques) et en contribuant à garantir leur cohérence au sein de l’« architecture écologique » de la PAC, en étroite relation avec la législation et les objectifs pertinents en matière de climat et d’environnement au niveau de l’UE et au niveau international. L’unité assure la position de la DG AGRI dans l’élaboration des politiques de la Commission relatives à la législation et aux stratégies en matière d’environnement et de climat, étant le principal interlocuteur des DGs traitant de l’environnement ( ENV), du climat (CLIMA) et de l’énergie (ENER).

Enfin, l’unité codirige la stratégie de l’UE pour les forêts, assure le suivi et contribue au développement des différents aspects des politiques en matière d’énergies renouvelables, de bioéconomie, d’économie circulaire et de durabilité liés à l’agriculture et à la sylviculture.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste intéressant et stimulant au sein de l’équipe de l’unité chargée du climat dans le domaine de la durabilité environnementale. Vos tâches consisteront à apporter un soutien pour l’analyse des études d’impact, les études dans le domaine de l’agriculture et des émissions de gaz à effet de serre, y compris concernant le rôle de la politique agricole commune, l’analyse de la mise en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole, l’analyse des mesures existantes dans la PAC et des réductions d’émissions prévues par les approches du secteur privé, la quantification et la déclaration des émissions (inventaire d’emissions), ainsi qu’à contribuer aux séances d’information et à représenter l’unité lors de réunions avec les parties prenantes et les experts.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un expert dans le domaine des émissions agricoles des gaz à effet de serre, ayant une bonne connaissance de la PAC et de ses mesures prévues pour renforcer l’action pour le climat, mais aussi de l’expérience dans la mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience au changement climatique dans les exploitations agricoles. La connaissance de la politique climatique de l’UE, y compris de l’utilisation des terres, du changement d’affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), et de l’inventaire des gaz à effet de serre (GES) de l’UE, est essentielle pour ce poste. Des bonnes capacités d’analyse et une bonne base ou une formation universitaire en sciences naturelles seraient nécessaires pour mener à bien les travaux. Une compréhension de base de la modélisation dans le secteur agricole, de ses émissions et des évaluations du cycle de vie serait un élément valorisant supplémentaire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)